CAP des magasiniers des bibliothèques

Séance du jeudi 10 juin 2010

La CAP avait un ordre du jour très chargé avec notamment les mutations et, les promotions. L'unité syndicale qui a, une nouvelle fois prévalue, nous a permis d'afficher notre détermination et ainsi donc de mieux nous faire entendre par l'administration.

Avant d'entamer l'ordre du jour, les représentants du personnel ont déposé trois motions :

- « **Motion Retraite** » où nous avons réaffirmé notre attachement à la retraite à 60 ans et au mode de calcul du montant des pensions basées sur les six derniers mois.
- « **Motion Horaire des BU** » où nous avons dénoncé l'utilisation de ce seul indicateur comme marqueur de l'activité des bibliothèques alors que la réussite des étudiants et la qualité de la recherche demandent une politique documentaire globale. En outre, nous avons exigé une concertation avec le personnel, et ces représentants, en préalable à toute extension des horaires. En précisant bien que le contexte actuel de sous effectifs, agravé par les dernières suppressions de postes, ne peut conduire qu'à l'emploi de nouveaux fonctionnaires pour répondre aux nouveaux besoins mis en avant par le ministère.
- « **Motion Mobilité Mutation** » où nous avons dénoncé la règle, non écrite, des « trois ans ». En effet, selon cette usage de l'administration, il est convenu de refuser une mutation aux agents avant qu'ils aient passé trois ans dans un établissement et ce même si leur mutation ne pose pas de soucis.

Ordre du jour

<u>Examen des demandes de mutation et de réintégrations</u>

Pour cette année, 101 agents ont formulé 171 vœux de mutation ou réintégration. 38 agents ont pu bénéficier d'une mutation et 2 ont pu être réintégré suite à une mise en disponibilité. Par contre, 59 magasiniers n'ont pas pu être mutés et, deux n'ont pas pu être réintégrés faute de postes disponible.

Les difficultés se concentrent dans le tiers ouest - sud-ouest de la France de la Bretagne à Montpellier en passant par Tours, Toulouse, Perpignan ou Bordeaux ainsi que dans les DOM TOM. Par contre des postes n'ont pas été pourvus dans le quart Nord Est ainsi que dans certains établissements parisien (BnF, Ste Geniévre, Paris 5 ou Paris 12).

<u>Détachement dans le corps des magasiniers</u>

Trois agents ont pu obtenir un détachement dans le corps de magasiniers de bibliothèque. Par contre, une demande n'a pas pu être satisfaire faute de poste disponible.

<u>Intégration dans le corps des magasiniers des bibliothèques</u>

Cinq collègues en détachement ont été intégrés au corps des magasiniers de bibliothèques.

Tableau d'avancement au titre de l'année 2010

29 magasiniers de seconde classe ont bénéficié d'un avancement en première classe dont 9 pour le ministère de la culture. De même, 39 magasiniers de première classe ont été promus magasiniers principaux dont 5 pour la culture. Enfin, 23 magasiniers principaux de seconde classe sont passés en première classe dont 5 pour le ministère de la culture.

Examen de la situation des magasiniers des bibliothèques stagiaires

Six des agents proposés ont été titularisés. Par contre un stagiaire a été licencié pour "insuffisance professionnelle".

Titularisation d'un travailleur handicapé

Après une prolongation de stage de 6 mois cet agent qui a bénéficié d'un accompagnement personnalisé a pu être titularisé avec effet au 01/04/2010

Question diverses

1. **Liste complémentaire** : à l'issue du mouvement, il apparaît que des postes sont encore disponibles. Le ministère fera donc appel à la liste complémentaire issue du concours de magasinier principal des bibliothèques
2. **Concours de niveau B** : compte tenu de la réforme de la catégorie B nous avons interrogé le ministère sur l'organisation des concours d'assistants et de BAS dans l'avenir. A ce jour, seul un concours de BAS est prévu pour l'an prochain, il n'y aura pas de concours d'AB, ce qui permettra d'utiliser la liste complémentaire. Pour les années suivantes, il faut attendre la publication du décret de la catégorie B mais, on se dirige vers deux niveaux de recrutement donc, vers le maintien des deux concours.
3. **Reclassement, dossiers en souffrance** : le reclassement des non titulaires lors de leur prise de fonction dans le corps des magasiniers (reprise des ¾ de l'ancienneté) est quasiment terminé, il ne reste que cinq dossiers à traiter.

Les élus Cgt à la CAP des magasiniers :

Pierre DADU (BnF) **Eric VESSEREAU (BU de la Sorbonne)**
Yvon LE BOURHIS **et** **Fabrice PETETIN(BU de Marne la Vallée)**